

Calendrier du Système de transfert des contingents en 2024

Session	Échéance pour les ventes	Date effective la plus tôt pour les ventes/achats	Date rouge/verte	Unités disponibles pour transfert	Échéance pour les achats	Date du TC	Résumé du TC
2024							
TC-1	11 janvier	Pondeuses – 2 janvier / 25 Poulettes – 14 mars / 24	18 janvier	Pondeuses: 86,808 Poulettes: 5,235	15 février	29 février	7 mars
TC-2	9 mai	Pondeuses – 7 mai / 25 Poulettes – 4 juillet / 24	16 mai	À déterminer	6 juin	20 juin	27 juin
TC-3	12 septembre	Pondeuses – 24 sept. / 25 Poulettes – 14 nov. / 24	19 septembre	À déterminer	17 octobre	31 octobre	7 novembre

ÉCHÉANCE POUR LES VENTES : Date FINALE pour qu'un producteur offre des unités à vendre dans la session de TC

DATE EFFECTIVE : En lien au transfert des contingents, la date à laquelle le vendeur aura retiré les oiseaux de ses installations enregistrées ou la date à laquelle l'acheteur placera les oiseaux dans ses installations enregistrées.

DATE TOUGE / VERTE : « FEU VERT » ou « FEU ROUGE » pour la tenue d'un TC : la EFO annoncera le nombre d'unités à transférer en vertu du STC

NBRE D'UNITÉS DISPONIBLES POUR LE TRANSFERT : Au moins un titulaire admissible de contingents offre des unités de contingents à transférer (vente)

ÉCHÉANCE POUR LES ACHATS : Date FINALE à laquelle un producteur peut présenter une offre d'achat d'oiseaux et les documents nécessaires pour participer à la session de TC

DATE DU TC : Le TC aura lieu s'il y a un minimum de un (1) vendeur et de un (1) acheteur

RÉSUMÉ DU TC : Les résultats de la session du TC seront publiés

À DÉTERMINER : À déterminer